

SESSION 2001

INTRODUCTION AU DROIT DE L'ENTREPRISE

Durée : 3 heures - Coefficient : 1,5

Aucun document ni aucun matériel ne sont autorisés.

*En conséquence, tout usage d'une calculatrice est **INTERDIT**.*

Le sujet comporte :

- un cas pratique (16 points) ;
- une question (4 points).

I. CAS PRATIQUE

2/2

Mr et Mme FIOLE sont mariés sous le régime de la communauté légale. Ils ont créé, il y a trente ans, un fonds de commerce de négoce de vins et spiritueux à Bordeaux. Lucien FIOLE et son épouse ont travaillé dur tout au long de leur vie commune pour en faire une affaire aujourd'hui très prospère. Lucien FIOLE aspire maintenant à un peu de repos ; depuis quelque temps, sa santé devient défaillante. Il n'a pas de successeur en vue : sa fille unique Caroline, n'envisage nullement de reprendre le fonds de commerce de ses parents. Aussi Lucien FIOLE confie-t-il à sa femme son projet de vendre son fonds de commerce. Mais cette dernière y est fermement opposée.

Leur fille Caroline a d'ailleurs bien du souci : son fils Arthur, vient de provoquer un accident avec la trottinette qu'il avait reçue en cadeau pour ses 10 ans. Il a heurté sur la piste cyclable, un cycliste, qui blessé, demande aujourd'hui réparation à Caroline et à son mari.

Mr et Mme FIOLE ont acquis une résidence secondaire dans le bordelais. Un véritable coup de cœur ! Yvette FIOLE a été charmée par le parc : des vases posés sur des socles le long de l'allée principale soulignaient la perspective et formaient un ensemble ornemental d'une grande élégance. Dans la demeure, un miroir d'époque trônait sur une imposante cheminée. Un magnifique tapis était fixé sur les marches de l'escalier menant à l'étage. Malheureusement, lors de leur entrée dans les lieux, les époux FIOLE constatent que les vases, le miroir et le tapis ont été enlevés par le précédent propriétaire. Les plaques de la cheminée ont même été arrachées.

Mr FIOLE vient de recevoir des nouvelles de son cousin germain, Mr MILLET, dont il très proche. Mr MILLET est cultivateur dans le Lot. La baisse constante des prix à la production l'ont conduit à diversifier son activité et à développer notamment le tourisme à la ferme et la vente de produits « faits maison » (terrines, plats cuisinés, confitures...) aux visiteurs. Le produit de ces activités lui permet d'accroître substantiellement son revenu.

TRAVAIL À FAIRE

1. Le fonds de commerce

- a. Mr FIOLE voudrait connaître les conditions de validité du contrat de vente d'un fonds de commerce et les risques qu'il encourt.
- b. Mr FIOLE peut-il vendre son fonds de commerce sans l'accord de son épouse ?

2. L'accident de trottinette

Caroline est-elle responsable de l'accident provoqué par son fils Arthur ?
Justifiez votre réponse.

3. La résidence secondaire

Le précédent propriétaire avait-il le droit d'enlever les vases, le miroir, le tapis et les plaques de cheminée.
Justifiez votre réponse.

4. Le cousin MILLET

Quel est le statut de Mr MILLET ?
Est-il commerçant ?

II. QUESTION

Définition et rôle du conseil de prud'hommes.